

SELECTION R OXYGÈNE / SELECTION R OXYGÈNE CAPITALISATION
SELECTION R HYDROGÈNE / SELECTION R HYDROGÈNE CAPITALISATION

Avenant aux Dispositions Générales du contrat valant note d'information
Demande de souscription à l'Unité de Compte structurée Carat Garanti 6 – FR0010841387

Attention, cet avenant doit impérativement être retourné accompagné du bulletin d'opération traditionnel. Les demandes de souscription doivent parvenir avant le 24/04/2010 à l'Assureur.

Souscripteur : _____
 Co-Souscripteur : _____
 Contrat : _____
 Numéro : _____
 Conseiller : _____

Par défaut, les règles applicables aux Unités de Compte, décrites aux Dispositions Générales des produits, s'appliquent. Les articles suivants précisent les caractéristiques propres à la souscription d'une Unité de Compte structurée.

1 – Généralités concernant les UC Structurées

Les Unités de Compte structurées sont des produits financiers dont la caractéristique est de présenter une performance conditionnelle qui n'est constatée qu'à la date de maturité et dont les paramètres sont prédéfinis en fonction des évolutions des marchés financiers. La valeur liquidative dépend de l'évolution du(des) sous-jacent(s) et également d'autres facteurs liés aux marchés financiers. Les unités de Compte structurées se présentent, selon les émetteurs, sous différentes formes juridiques (non exhaustive) : obligation, FCP (Fonds Commun de Placement), EMTN (Euro Medium Term Note), BMTN (Bon à Moyen Terme Négociable).

Cette performance conditionnelle ne représente pas un engagement de l'Assureur. L'Assureur ne garantit pas non plus le Souscripteur vis-à-vis de l'éventuel risque de défaut de l'émetteur de l'Unité de compte structurée, ce risque étant intégralement assumé par le Souscripteur. Comme pour toute Unité de Compte, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur leur nombre, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Les produits éventuels attachés à une unité de compte structurée sont réinvestis sur le fonds Euro, les montants remboursés à maturité ou éventuellement par anticipation sont investis sur une Unité de Compte monétaire choisie par l'Assureur. Le Souscripteur aura la possibilité ensuite de réaliser un arbitrage sans frais du montant atteint sur l'Unité de Compte monétaire vers les Unités de Compte de son choix.

L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que la performance conditionnelle d'une Unité de Compte structurée et son éventuelle garantie en capital, ne sont constatées qu'à la date d'échéance. Ainsi, le choix d'une Unité de Compte structurée entraîne des conséquences sur la durée conseillée du maintien de cette Unité de Compte et donc également sur la durée du contrat d'assurance. Il est en principe recommandé au Souscripteur de rester investi sur cette Unité de Compte jusqu'à son échéance prévue. En cas d'arbitrage ou de rachat entraînant le désinvestissement de cette Unité de Compte avant cette échéance, sa valeur de remboursement sera fonction des paramètres du marché ce jour-là. Cette valeur pourra être très différente (inférieure ou supérieure) du montant résultant de l'application de la formule annoncée dans le document présentant les caractéristiques principales de l'Unité de Compte structurée.

2 – Points particuliers concernant l'UC Structurée Carat Garanti 6 – FR0010841387

Pour investir sur l'obligation Carat Garanti 6 – FR0010841387 émise par SG Option Europe (S&P A+), il est recommandé que la date de fin de contrat soit égale ou supérieure à 27 avril 2020, la durée de placement recommandée est de 10 ans. L'obligation Carat Garanti 6 – FR0010841387 est un produit à capital garanti dont la garantie ne joue qu'à maturité. Tout rachat anticipé présente des risques de perte en capital.

Les particularités de fonctionnement et les objectifs de ce support ont été présentés au Souscripteur lors de la remise et de la présentation du document présentant ses caractéristiques principales intitulé « Termes et Conditions indicatifs » et de la brochure commerciale, notamment :

- la nécessité de souscrire avant le 26/04/2010 inclus afin de profiter pleinement de la performance du produit. Dans l'hypothèse d'une souscription postérieure, les valeurs de référence seront celles constatées le 28/04/2010.
- la Stratégie Primonial Dynamique,
- suivant la volatilité et l'évolution des marchés, la performance de l'obligation peut être décorrélée de celle du compartiment Parworld Quam 15, part F, de la Sicav Parworld.

Le produit comporte un risque crédit : une éventuelle dégradation de la signature de l'émetteur aurait un impact négatif sur le cours du titre, l'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de rembourser son emprunt et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu.

Fait à : _____ le : _____
 Signature(s) du (des) Souscripteur(s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Conformément à l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite "Informatique et libertés" modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, le Responsable du traitement de vos données personnelles est le Département Marketing de Swiss Life, 1 rue du Mal de Latre de Tassigny 59671 Roubaix Cedex 01, auprès duquel vous pourrez exercer vos droits d'accès et de rectification prévus par les articles 39 et 40 de la loi précitée. Les données, obligatoires, seront exclusivement utilisées pour le suivi de votre dossier par le Groupe Rothschild et par le Groupe Swiss Life, destinataires, avec leurs mandataires et les réassureurs, de l'information. Le défaut de réponse peut conduire au non traitement de votre dossier. Le Responsable met en oeuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

SwissLife Assurance et Patrimoine - Siège social : 86, boulevard Haussmann - 75380 Paris Cedex 08
 SA au capital de 141 494 381,54 € - Entreprise régie par le code des assurances - 341.785.632 RCS Paris www.swisslife.fr
 Rothschild Assurance & Courtage - Société de courtage d'assurances - 29, avenue de Messine 75008 Paris
 Société en nom collectif au capital de 2.000 1 - 379 760 887 RCS Paris - TVA FR 19 379 760 887